

**INVESTIR DANS
NOS FONDS.**



FONDS D'INVESTISSEMENTS



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque
d'un monde
qui change

L'ensemble des indications est fourni à titre informatif et ne constitue ni une offre, ni une sollicitation à la vente, l'achat ou la souscription de tout instrument financier. BGL BNP Paribas ne donne aucune assurance ou garantie, expresse ou implicite, ni ne saurait accepter aucune responsabilité, quant à leur exhaustivité, leur actualité, leur fiabilité ou leur exactitude. La responsabilité de BGL BNP Paribas ou d'une personne quelconque lui étant affiliée ne pourra être recherchée suite à l'utilisation des indications fournies dans ce document. Il appartient à chaque client de procéder à son propre jugement ou au jugement de conseillers externes. Les produits financiers proposés peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisés à investir dans ces produits.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres ou produits financiers aux États-Unis et ces titres et produits financiers ne sont pas enregistrés en vertu du «U.S. Securities Act» de 1933, tel que modifié (Le «Securities Act»).

Les titres et produits financiers ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du «Securities Act». Conformément à la «Regulation S» promulguée en application du «Securities Act» (la «Regulation S»), les titres et produits financiers sont ou seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la «Regulation S»).

Les titres et produits financiers ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la «Regulation S» relatives à la revente de titres et de produits financiers. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres et produits financiers en application du «Securities Act» ou de la réglementation financière de l'un quelconque d'un État des États-Unis.

I. Donnez vie à vos projets avec l'épargne financière

Épargner vous permet de préparer vos projets, faire face aux imprévus et de construire votre avenir et celui de vos proches en toute sérénité. Vous souhaitez vous constituer un capital et le valoriser en vue de financer des projets à moyen et long terme (achat immobilier, études de vos enfants, préparation de votre retraite...)?

À l'heure où les taux d'intérêt et les rendements des produits d'épargne bancaire sont historiquement bas, pensez à diversifier votre épargne avec des solutions d'épargne financières (dépôts titres, contrats d'assurance vie...).

Investir en épargne financière est souvent la bonne solution pour construire un projet à moyen ou long terme. Plus le risque de perte en capital est élevé, plus la durée de détention recommandée du produit financier sera longue, le temps permettant d'atténuer les effets de la fluctuation des marchés.

Les fonds d'investissement : Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et Fonds Communs de Placement (FCP)* peuvent constituer une réponse particulièrement intéressante, ils sont gérés par des professionnels et sont extrêmement variés, tant en termes de classe d'actifs (actions, obligations...) que de zone géographique, de secteur d'activité ou de taille d'entreprise.

Cette brochure vous donne des informations sur la façon de choisir les fonds adaptés à votre situation et présente notre sélection 2016.

* Les SICAV et les FCP sont deux catégories d'OPC.

Votre conseiller reste bien entendu à votre disposition pour vous accompagner.

II. Quels sont les caractéristiques et les avantages des fonds d'investissement?

1. Principales caractéristiques

- Ces fonds sont gérés par des professionnels de BNP Paribas, qui ont pour objectif de générer une performance équivalente ou supérieure à celle du marché sur lequel ils investissent tout en contrôlant les risques. Ils suivent les marchés européens et internationaux quotidiennement et n'hésitent pas à acheter ou vendre des valeurs en fonction de leurs analyses.
- Le nombre important de valeurs dans lequel un fonds investit permet de diversifier votre investissement sur de nombreux titres. Ainsi, la valorisation de votre portefeuille n'est pas liée à l'évolution du prix de seulement quelques titres détenus en direct.
- Les fonds d'investissement offrent une grande souplesse : vous pouvez y souscrire pour un montant unitaire correspondant à vos possibilités d'investissement ; vous avez aussi la possibilité d'acheter et vendre des parts de fonds à tout moment. Les frais d'entrée s'élèvent à maximum 3 % sur la part Classic. Il n'y a pas de frais de sortie.

2. Principaux avantages

- Une grande diversification.
- Un niveau de risque clairement identifié pour chaque fonds.
- Une gestion assurée par des spécialistes.
- Une performance qui suit le dynamisme des marchés.
- La possibilité d'optimiser sa fiscalité et d'organiser la transmission de son patrimoine en plaçant ses fonds dans un contrat d'assurance vie.
- Investir dans des marchés pouvant être difficiles d'accès à titre individuel.

3. Principaux inconvénients

- Des produits liés à l'évolution des marchés financiers, qui peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse.
- Risque de perte en capital investi.

Astuce : certains fonds sont éligibles à l'assurance vie Optilife² Luxembourg. Optilife² Luxembourg est un contrat d'assurance vie qui permet à la fois la constitution d'une épargne à moyen-long terme, la protection des proches et l'organisation de la transmission d'un patrimoine, tout en profitant d'un cadre fiscal* maîtrisé.

* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chacun et est donc susceptible d'être modifié.

III. Quelles questions se poser avant d'investir dans un fonds ?

Vous devez tenir compte de votre âge et de votre situation financière et patrimoniale, de votre connaissance et de votre expérience en matière financière, mais aussi vous poser deux questions essentielles :

1. À quelle date prévoyez-vous de réaliser vos projets ?

La date approximative de réalisation de vos projets détermine la durée du placement ou votre horizon d'investissement. Celui-ci peut conditionner le marché sur lequel vous allez investir : par exemple, pour les fonds actions, un horizon d'au moins 5 ans est recommandé.

Deux supports d'investissement possibles :

Afin de bénéficier d'une fiscalité avantageuse*, vous avez la possibilité d'investir dans des enveloppes privilégiées telles que :

• Le dépôt-titres

C'est la solution bancaire :

- si les titres sont conservés plus de 6 mois, il n'y a pas d'imposition sur les plus-values, sauf si une participation importante est concernée (plus de 10% du capital de la Société d'Investissement à Capital Variable entière),
- si vous réalisez moins de 500 EUR de plus-values annuelles totales, vous ne serez pas imposé.

Tous les fonds décrits dans cette brochure sont éligibles au dépôt-titres.

• L'assurance vie

Dans le cadre du contrat d'assurance vie, vous bénéficiez d'une fiscalité avantageuse :

- les rachats après 10 ans sont exempts de fiscalité et de retenue à la source,
- en cas de décès, vous bénéficiez de la garantie décès et vous transmettez l'épargne accumulée à vos bénéficiaires.

La plupart des fonds décrits dans cette brochure sont éligibles aux contrats d'assurance vie.

* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chacun et est donc susceptible d'être modifié.

2. Quel rendement attendez-vous de votre investissement, en contrepartie de quel risque ?

De façon générale, les placements ayant le plus fort potentiel de performance sont également les plus risqués. Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long. Si vous souhaitez un rendement élevé, et que vous êtes prêt à voir votre placement fluctuer de façon importante et à risquer une perte en capital investi, totale ou partielle, vous pouvez vous orienter vers les placements les plus risqués. Dans ce cas, cet investissement doit nécessairement s'envisager sur le long terme. Au contraire, si vous n'acceptez que de faibles fluctuations de votre épargne et un risque faible de perte en capital, vous pouvez vous orienter vers des placements moins risqués, mieux adaptés à des durées plus courtes.

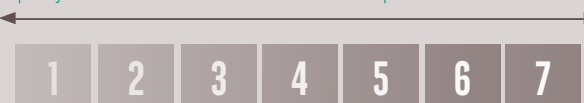
À savoir

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'indicateur synthétique de risque et de performance (SRRI) permet aux investisseurs de comparer la totalité des produits du marché sur une même échelle de risque, quel que soit le pays d'origine du fonds. Ce nombre, compris entre 1, pour les fonds les moins risqués, et 7, pour les plus volatils, figure dans le document d'information clé pour l'investisseur (KIID) que votre conseiller doit vous remettre avant toute souscription et qui est consultable sur bgl.lu

Profil de risque et de rendement (indicateur SRRI)

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



À titre indicatif, les fonds investis sur des obligations ont un risque le plus souvent de 2-3 ; les fonds investis dans des actions ont un risque le plus souvent de 6-7 ; les fonds diversifiés vont généralement de 2 à 6.

Toutes les informations sur les produits d'investissement et leurs risques sont disponibles auprès de votre conseiller, qui vous conseillera au mieux suivant votre profil d'investisseur.

IV. Dans quels fonds investir ?

Notre sélection

BGL BNP Paribas met à votre disposition une large gamme de solutions d'investissement. Voici notre sélection 2016 pour vous aider à choisir les fonds les plus adaptés à vos projets.

À savoir

Chaque fonds est présenté sous forme de fiche avec ses caractéristiques, ses avantages et ses points d'attention. Est également précisé l'indicateur :

- synthétique de risque et de performance (SRRI) au 31 décembre 2015 : chiffre de 1 à 7 (du risque le plus faible au risque le plus élevé)
- les enveloppes éligibles : dépôt-titres et/ou assurance vie
- les labels éventuels

Les fonds retenus sont regroupés autour de 4 thématiques majeures.





INVESTIR SUR LES GRANDES PLACES FINANCIÈRES

1. Pourquoi ?

Pour accéder aux actions de grandes entreprises à l'échelle régionale (Europe, États-Unis, pays émergents) mais aussi mondiale. Grâce à leur implantation dans les plus grandes économies et à leur exposition à la croissance mondiale, ces entreprises affichent une solide santé financière et des perspectives bénéficiaires attractives.

À savoir

Les États-Unis et l'Europe disposent des marchés financiers les plus développés du monde. Ces derniers regroupent des sociétés financièrement solides, connues sur la scène mondiale et dont le modèle de fonctionnement a déjà fait ses preuves. Ces sociétés réalisent une grande partie de leurs résultats dans des marchés émergents en forte croissance. Les marchés émergents disposent d'entreprises dynamiques qui bénéficient d'un niveau de compétitivité élevé – source d'exportations – et de l'expansion des classes moyennes – source de consommation.

Pour plus d'informations, l'investisseur est invité à consulter les KIID et prospectus disponibles en agence et sur les sites www.bg.lu et www.bnpparibas-ip.lu

2. Quels fonds ?

BNP Paribas L1 Equity Europe 6 (indicateur SRRI)

Caractéristiques

Investissement dans des actions d'entreprises européennes à fort potentiel de croissance et bénéficiant d'un avantage concurrentiel dans les secteurs les mieux structurés.

Ces entreprises ont généralement un meilleur pouvoir de fixation de leurs prix de vente et des bénéfices plus élevés que leurs concurrents. L'équipe de gestion veille à acheter les actions de ces entreprises à un cours raisonnable dans le but d'améliorer le potentiel de performance du portefeuille de l'investisseur.

Avantages

- Profiter des perspectives de croissance d'entreprises européennes à forte position concurrentielle et de leur valorisation attractive.
- Bénéficier de l'expertise d'une équipe de gestion expérimentée.

Risques

Ce fonds est exposé notamment aux risques suivants : actions et liquidité.

BNP Paribas L1 Equity USA Core 5 (indicateur SRRI)

Caractéristiques

Investissement dans des actions de grandes sociétés américaines aux perspectives de croissance attractives.

Ces entreprises comptent parmi les plus importantes du monde et exercent un leadership sur la scène économique mondiale.

Avantages

- Exposer son portefeuille à la première économie mondiale et profiter de perspectives économiques et d'un environnement monétaire favorables à l'activité des entreprises.
- Bénéficier de l'expertise d'une équipe de huit spécialistes du marché américain, qui compte en moyenne 18 années d'expérience.

Risques

Ce fonds est exposé notamment aux risques suivants : actions et liquidité.



BNP Paribas L1 Equity World Emerging

6 (indicateur SRRI)

Caractéristiques

Investissement dans des actions de grandes entreprises des pays émergents (notamment d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe de l'Est) leader dans leur secteur d'activité.

Dans les prochaines décennies, ces entreprises devraient continuer de bénéficier du potentiel de croissance des pays émergents, qui nous paraît élevé grâce à une population jeune et à l'essor d'une classe moyenne générant un niveau de consommation soutenu.

Avantages

- Diversifier son portefeuille actions tout en profitant du dynamisme des grandes sociétés des pays émergents.
- Bénéficier d'une sélection d'actions issue d'une analyse approfondie comprenant non seulement une comparaison des concurrents au niveau local mais aussi à l'échelle mondiale.

Risques

Ce fonds est exposé notamment aux risques suivants : actions, liquidité et risque opérationnel et lié à la garde*.

* Risque opérationnel et lié à la garde : certains marchés sont moins réglementés que la plupart des marchés internationaux. Par conséquent, les services liés à la garde ou à la liquidation du compartiment sur ces marchés pourraient être plus risqués.

Pour plus d'informations, l'investisseur est invité à consulter les KIID et prospectus disponibles en agence et sur les sites www.bgl.lu et www.bnpparibas-ip.lu

BNP Paribas L1 Equity World Quality Focus

5 (indicateur SRRI)

Caractéristiques

Investissement dans des actions d'entreprises connues sur la scène internationale et que l'équipe de gestion considère de grande qualité (bilan solide, bénéfices supérieurs à la moyenne de leur secteur, etc.).

Les titres de ces entreprises sont conservés pour une période de deux à trois ans. Selon l'équipe de gestion, cette approche devrait générer une meilleure performance par rapport au marché des actions internationales à moyen/long terme et ceci dans des conditions de marché variées.

Avantages

- Diversifier ses investissements en actions sur différentes zones géographiques, tant sur les pays développés que sur les marchés émergents.
- Bénéficier de l'expertise de notre équipe de gestion, dont les membres disposent de plus de 20 ans d'expérience en moyenne sur les marchés actions.

Risques

Ce fonds est exposé notamment aux risques suivants : actions, liquidité, contrepartie, instruments dérivés, pays émergents et risque lié aux opérations et au dépôt.





EPARGNER DE MANIÈRE RESPONSABLE

1. Pourquoi ?

Pour accéder à des entreprises et organismes qui intègrent dans leur activité :

- la protection de l'environnement (réduction des émissions de CO2, recyclage des déchets...),
- une dimension sociale (respect du droit international du travail, respect des droits humains...),
- une bonne gouvernance d'entreprise (absence de conflits d'intérêts, indépendance du conseil d'administration...).

Ces acteurs contribuent à répondre aux enjeux majeurs d'aujourd'hui et de demain, telles que les problématiques liées à l'eau, au développement humain, à l'immobilier durable et à l'alimentation produite de manière responsable.

Investir dans des fonds socialement responsables c'est ainsi contribuer à créer de la valeur non seulement pour votre épargne mais aussi pour la société dans son ensemble.

À savoir : ISR et ESG

L'**ISR** (Investissement Socialement Responsable) est l'application du concept de développement durable aux placements financiers. C'est une forme d'investissement qui, parallèlement à la recherche de performance financière, vise à générer une valeur ajoutée sociale et/ou environnementale. Pour atteindre cet objectif, la gestion ISR intègre de manière systématique des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (**ESG**) dans l'évaluation et la sélection des actifs.

Pour plus d'informations, l'investisseur est invité à consulter les KIID et prospectus disponibles en agence et sur les sites www.bgl.lu et www.bnpparibas-ip.lu

2. Quels fonds ?

BNP Paribas L1 Equity World AQUA 5 (Indicateur SRI)

Caractéristiques

Investissement dans des actions de sociétés internationales dont l'activité est liée au thème de l'eau.

Ce secteur bénéficie d'un potentiel de croissance supérieur à celui du reste de l'économie. En effet, la consommation de cette ressource ne cesse d'augmenter avec la croissance démographique et l'amélioration du niveau de vie dans les pays émergents alors que la dérèglement climatique accentue sa raréfaction.

Avantages

- Bénéficier du potentiel de performance attractif des actions émises par les entreprises du secteur de l'eau à l'échelle mondiale.
- Investir utile en finançant les installations d'approvisionnement et de traitement qui permettent la distribution d'une eau de qualité, nécessaire à toute activité humaine.

Risques

Ce fonds est exposé notamment aux risques suivants : actions, liquidité et risque opérationnel et lié à la garde.

BNP Paribas L1 Sustainable Active Allocation 3 (Indicateur SRI)

Caractéristiques

Investissement selon une approche ISR, principalement dans des obligations libellées en EUR mais aussi dans des fonds d'actions internationales dont les thématiques sont liées à l'environnement, à l'eau, au développement humain et à l'immobilier durable.

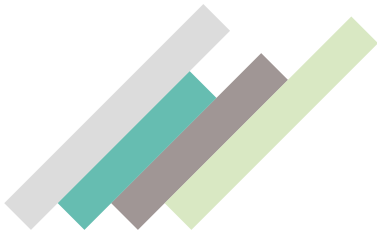
Parallèlement à la recherche de performance financière, ce fonds vise à générer une valeur ajoutée sociale et environnementale en investissant dans des États et entreprises respectant les critères ESG.

Avantages

- Se positionner sur différentes classes d'actifs avec une dominante obligataire et une flexibilité dans la composition du portefeuille (la part des actions pouvant varier de 0 à 50 %).
- Tirer parti du potentiel de croissance des thématiques ISR et donner du sens à son épargne.

Risques

Ce fonds est exposé notamment aux risques suivants : actions, taux, crédit et liquidité.



BNP Paribas L1

SMaRT Food 5 (indicateur SRRI)

Caractéristiques

Investissement, à l'échelle mondiale, dans des entreprises du secteur de l'alimentation qui agissent pour préserver l'environnement.

Cela concerne, entre autres, les nouvelles générations de machines agricoles moins gourmandes en énergie, les emballages biodégradables, les engrais organiques, les systèmes d'irrigation « de goutte à goutte ». En revanche, le fonds s'interdit d'investir dans les entreprises aux pratiques contraires à l'éthique ou encore dans des sociétés produisant des organismes génétiquement modifiés (OGM), du Bisphénol A ou des colorants artificiels.

Avantages

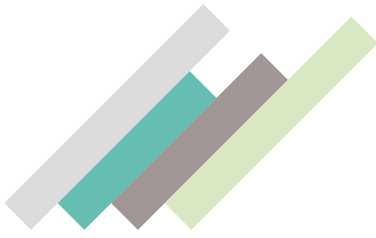
- Profiter du potentiel de croissance à long terme des entreprises responsables dans le secteur alimentaire.
- Bénéficier des compétences des équipes de gestion d'Impax Asset Management, notre partenaire spécialiste des investissements dans le secteur environnemental, qui compte en moyenne 20 ans d'expérience dans le secteur.

Risques

Ce fonds est exposé notamment aux risques suivants : actions, liquidité et risque opérationnel et lié à la garde

Pour plus d'informations, l'investisseur est invité à consulter les KIID et prospectus disponibles en agence et sur les sites www.bgl.lu et www.bnpparibas-ip.lu





VALORISER SON PATRIMOINE AVEC DES INVESTISSEMENTS DIVERSIFIÉS

1. Pourquoi ?

Pour accéder à une gestion « tout en un » dans laquelle le gérant du fonds adapte la composition du portefeuille (actions, obligations...) dans le temps en fonction du contexte financier et de ses anticipations. La grande diversification de ces fonds contribue à réduire globalement les effets dus aux fluctuations des marchés tout en proposant un potentiel de performance attractif. À ce titre, ils permettent de valoriser son patrimoine.

À savoir

Les actifs financiers ont la particularité de ne pas tous évoluer de la même façon. Chaque marché possède sa propre logique de progression et peut être influencé indépendamment par des événements extérieurs. C'est pourquoi, en diversifiant ses placements, l'investisseur peut profiter des éventuelles opportunités de hausse des différents marchés ou réduire l'impact d'une baisse d'un marché particulier sur l'ensemble du portefeuille.

Pour plus d'informations, l'investisseur est invité à consulter les KIID et prospectus disponibles en agence et sur les sites www.bgl.lu et www.bnpparibas-ip.lu

2. Quels fonds ?

BNP Paribas L1 Patrimoine 3 (indicateur SRRI)

Caractéristiques

Investissement, via une approche dite de multigestion, dans une sélection de fonds flexibles gérés par des sociétés de gestion de premier plan.

L'approche flexible vise à exploiter les hausses de marché tout en amortissant au maximum leurs baisses. L'approche multigestion vise à sélectionner les meilleurs fonds flexibles selon des critères d'analyse quantitatifs (suivi de performance), qualitatifs (rencontre des gérants des fonds cibles) et opérationnels (solidité des structures de gestion).

Avantages

- Bénéficier d'une gestion « clé en main » avec un risque contrôlé.
- Profiter de l'expertise de BNP Paribas dans la sélection de fonds flexibles externes adaptée au contexte de marché.

Risques

Ce fonds est exposé notamment aux risques suivants : actions, obligations, crédit, liquidité, contrepartie et risque opérationnel et lié à la garde.

BNP Paribas L1 Bond World Plus 4 (indicateur SRRI)

Caractéristiques

Investissement dans des obligations de différents types d'émetteurs (entreprises ou États), à l'échelle internationale, avec une approche diversifiée et flexible.

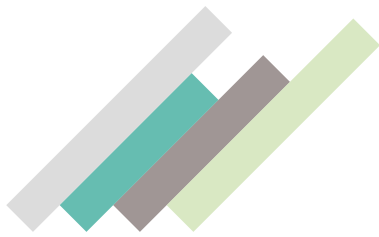
La répartition des obligations en portefeuille, ainsi que la sensibilité à l'évolution des taux (gestion des taux), est ajustée, en fonction du contexte économique et des anticipations de l'équipe de gestion, dans le but de profiter des opportunités de marché ou de réduire les risques.

Avantages

- Profiter d'une gestion offrant une exposition dynamique au vaste univers des marchés obligataires mondiaux.
- Bénéficier d'une gestion expérimentée, avec une équipe affichant plus de 10 ans d'expérience sur les marchés obligataires.

Risques

Ce fonds est exposé notamment aux risques suivants : crédit, liquidité, contrepartie, opérationnel, dérivés, marchés émergents, dette structurée.



BNP Paribas L1 Multi-Asset Income

4 (indicateur SRRI)

Caractéristiques

Investissement dans différents actifs financiers offrant des revenus (actions à dividendes élevés, actions du secteur immobilier, obligations d'entreprises, obligations d'États, etc.), au sein de toutes zones géographiques (Amérique du Nord, Europe, marchés émergents, etc.).

L'objectif du fonds est d'offrir à la fois un revenu de 4 % annuel à fréquence régulière (distribution annuelle ou mensuelle) et une croissance du capital.

Avantages

- Obtenir un rendement potentiel attractif et à fréquence régulière (annuelle ou mensuelle) pour un risque moins élevé qu'un investissement se limitant à une seule classe d'actifs.
- Accéder à une gestion flexible par laquelle le gérant adapte la composition du portefeuille aux conditions de marché dans le but de mieux profiter des opportunités d'investissement à l'échelle mondiale.

Risques

Ce fonds est exposé notamment aux risques suivants : actions, taux, crédit, liquidité et marchés émergents.

Pour plus d'informations, l'investisseur est invité à consulter les KIID et prospectus disponibles en agence et sur les sites www.bg.lu et www.bnpparibas-ip.lu





PRÉPARER SA RETRAITE OU SES PROJETS

1. Pourquoi ?

Pour faire face aux événements importants et prévisibles de la vie (études des enfants, achat d'une maison, retraite...) en constituant une épargne individuelle.

Ces projets d'investissements de long terme rencontrent actuellement plusieurs contraintes telles qu'une érosion significative du pouvoir d'achat de l'épargne causée par l'inflation, des taux bas qui affectent le rendement et les garanties des fonds à horizon traditionnels...

À savoir

Traditionnellement, on distingue deux types de fonds à horizon :

- les fonds réduisant progressivement la part investie en actifs risqués à mesure que l'échéance du placement approche, mais n'offrant pas de protection formelle,
- les fonds garantissant à l'investisseur de récupérer un montant égal à la valeur liquidative la plus élevée jamais atteinte. Dans ce cas, le risque est d'obtenir un faible potentiel de performance en cas de taux d'intérêt bas à cause de la contrainte de garantie.

Pour plus d'informations, l'investisseur est invité à consulter les KIID et prospectus disponibles en agence et sur les sites www.bgl.lu et www.bnpparibas-ip.lu

2. Quels fonds ?

BNP Paribas

Plan Easy Future

3/6

(indicateur SRRI)

Caractéristiques*

Investissement dans une gamme de fonds à horizon innovante combinant protection du capital à l'échéance et potentiel de performance.

Le niveau de protection du capital est lié à la durée de placement et peut, en fonction de l'évolution des taux, varier à la hausse. La performance potentielle provient d'un moteur directionnel offrant une exposition diversifiée aux marchés financiers mondiaux et d'un moteur non directionnel visant à offrir des performances positives indépendamment des conditions de marché.

Avantages

- Pouvoir investir le montant de son choix aussi souvent que désiré dans le fonds qui convient le mieux à ses projets et besoins spécifiques.
- Bénéficier d'une protection formelle du groupe BNP Paribas à l'échéance des fonds, qui peut augmenter avec le temps et être consultée à tout moment.

Risques

Ces fonds sont exposés notamment aux risques suivants : actions, crédit, liquidité, contrepartie et dérivés.

* Les niveaux de protection du capital sont disponibles auprès de votre conseiller et sur easyfuture.bnpparibas-ip.fr



V. Remarques importantes

Les fonds décrits dans ce document présentent un risque de perte en capital et sont exposés notamment aux risques suivants : actions, taux, crédit, obligations convertibles, marchés émergents, matières premières, immobilier, change et contrepartie.

Par ailleurs, l'investisseur est averti que son placement en fonds va supporter des frais qui auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (commissions de souscription du fonds dans un dépôt-titres, frais d'entrée et d'arbitrage du contrat d'assurance vie, frais de gestion annuelle du contrat d'assurance vie ou du dépôt-titres).

Les frais d'entrée s'élèvent à maximum 3 % sur la part C. Les frais courants varient de 1,38 % à 2,49 %. Il n'y a pas de frais de sortie.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de chaque fonds (dernier prospectus, document d'information clé pour l'investisseur, derniers rapports semestriels et annuels), disponible en agence et sur les sites Internet **www.bgl.lu** et **www.bnpparibas-ip.lu**. Toute souscription ne peut être effectuée que sur base de ces documents.

Il est de la responsabilité de tout intéressé potentiel de s'assurer de l'adéquation entre ses investissements et sa situation particulière et qu'il comprenne tous les risques liés à ses investissements.

Les informations contenues dans le présent document sont fournies à titre indicatif, ne valent que pour le moment où elles ont été données et ne constituent ni des conseils juridiques et fiscaux, ni une sollicitation ou recommandation à l'investissement.

Aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude et leur exhaustivité.

Les résultats enregistrés par le passé ne constituent pas une garantie de rendement pour l'avenir et la Banque n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le rendement de ces valeurs dans l'avenir.

La responsabilité de la Banque ne saurait être engagée ni par ces informations ni par les décisions que toute personne pourrait prendre sur leur fondement.

Les fonds décrits dans cette brochure sont de droit luxembourgeois conformes à la directive européenne 2009/65/CE.

Avant de souscrire, vous devez lire attentivement le **KIID** ou prospectus, disponibles en agence et sur le site internet **www.bgl.lu**.

L'investisseur est averti que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué car les fonds décrits dans ce document présentent un risque de perte en capital.

Les conseils de la banque sont donnés en tenant compte de votre profil d'investisseur. Les conseillers sont à votre disposition pour toute question ou demande d'information.

NOS AGENCES À LUXEMBOURG-VILLE

Bonnevoie	Kirchberg Europe
Cloche d'Or	Limpertsberg
Gare	Merl-Belair
Grand-Rue	Merl-Jardins de Luxembourg
Kirchberg Siège social	Royal Monterey

NOS AGENCES AU LUXEMBOURG

Bascharage Kordall	Larochette
Bereldange	Mamer
Bettembourg	Mersch
Clervaux	Mondorf-les-Bains
Diekirch	Niederanven
Differdange	Redange-sur-Attert
Dudelange	Remich
Echternach	Schifflange
Esch Belval	Steinfort
Esch Benelux	Strassen
Esch Centre	Tétange Kaldall
Ettelbruck	Troisvierges
Grevenmacher	Vianden
Howald	Wasserbillig
Junglinster	Wiltz

CONTACTEZ-NOUS



(+352) 42 42-2000



info@bgl.lu



bgl.lu

BGL BNP PARIBAS S.A.

50, avenue J.F. Kennedy - L-2951 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 6481



BGL
BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change